

Rapport annuel des activités et des dépenses du comité de suivi

Projet Gaspé

Année 2020

Un rapport annuel des activités et des dépenses du comité correspondant à l'exercice financier du titulaire doit être publié par le titulaire sur le site Internet et transmis au ministre avant le 30 juin de chaque année. Le comité prépare la portion du rapport concernant ses activités et la transmet au titulaire au moins 15 jours ouvrables avant la date maximale pour publier le rapport. Le titulaire produit l'autre portion du rapport concernant les dépenses du comité.

Nom du titulaire: Pieridae Quebec Development Limited Partnership (Pieridae Energy)

Nom du comité: Comité de suivi du Projet Gaspé

Licences: 2005RS111, 2005RS112, 2005RS122 et 2005RS123

Partie I

Résumé des activités du comité au cours de l'année:

La première rencontre du comité s'est tenue par conférence VDO le 30 juin 2020 à 14h00. L'animation et la coordination de la conférence ont été faites par le titulaire.

Membres du comité

Nom des membres	Nom de l'organisme
Mme Karina Espinoza-Rivière	UPA Gaspésie les Îles
M. Thierry Ratté	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
M. Jean-Yves Laliberté	Pieridae Energy
M. Robert Côté	Chantier Naval Forillon
M. Ghislain Smith	Municipalité de Gaspé
M. Wayne Ste-Croix	Citoyen

Non-membres et observateurs

Participants	Organismes
M. Charles Drouin-Lavigne	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Nombre de réunions qui se sont tenues:

Une seule rencontre a eu lieu cette année dans le cadre du rapport annuel devant être transmis au ministre chaque année. Compte tenu de la pandémie et des règles sanitaires mises en place par les autorités, la rencontre s'est tenue par conférence VDO.

Enjeux traités:

- L'animateur précise qu'il sera la personne responsable des communications pour le titulaire.
- Le Google disque mis en place pour transmettre l'information nécessaire aux membres de chaque comité est toujours accessible. Son adresse sera envoyée par courrier aux membres des comités.
- Depuis la dernière rencontre, aucune demande de travaux n'a été effectuée sur les licences et le comité n'a pas jugé nécessaire de convoquer une réunion.
- Les puits de Haldimand sont situés à l'intérieur de la zone de 1000 mètres entourant les limites d'urbanisation de la ville où il est maintenant interdit de forer.
- Les seuls demandes de travaux pouvant être autorisés sur ces puits sont des demandes de fermeture définitives.
- Un éventuel acquéreur pourrait réaliser d'autres forages sur la licence, toutefois ceux-ci ne pourraient pas être situés dans la meilleure zone du réservoir identifiée lors des travaux précédents.
- Le puits suspendu Pétrolia, Tar Point No 1 est également situé à l'intérieur de la licence des puits de Haldimand.

Décision corporative :

En fin d'année 2019, Pieridae Energy a réévalué l'ensemble de ses licences d'exploration au Québec et a conclu que ses propriétés ne répondaient plus à ses besoins de développement futurs. Par conséquent, la compagnie :

- cesse toute activité d'exploration sur le territoire de ses licences;
- offre ses propriétés Bourque, Haldimand et Matapédia à un acquéreur potentiel; et, ferme sa place d'affaire située dans la ville de Québec.

Partie II:

Résumé des dépenses du comité:

Aucune dépense n'a été rapportée cette année.

Exercice financier du titulaire:

Ce rapport annuel des activités et des dépenses du Comité de suivi du projet Bourque s'inscrit dans le cadre de l'exercice financier 2020 de Pieridae Energy, se terminant le 31 décembre.